

ANGLARDS DE SALERS

Séance du 9 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf du mois d'avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Anglards-de-Salers, était assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 02 juin 2023, sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en service : 15

Etaient présent :

Monsieur François DESCOEUR, Maire

Monsieur Jean-Louis DAPON, Monsieur Alain MAGNE, Monsieur André BESOGNE, Monsieur Bernard VEYSSIERE, Madame Françoise FOURNIVAL, Madame Alexandra ROUSSEYRE, Monsieur Thomas FAGEOLE, Daniel TREMEE, Madame Sandrine CHAZOULE, Madame Nadine FAUCHER

Absents excusés : Monsieur Alain DEFLISQUE ayant donné pouvoir à Jean-Louis DAPON, Monsieur Raymond BLANCHEFLEUR ayant donné pouvoir à François DESCOEUR, Monsieur Sébastien SIMON, Madame Brenda WALTER.

CONSEIL MUNICIPAL DU 9 juin 2023

Compte Rendu

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur François DESCOEUR, Maire.

Madame Françoise FOURNIVAL, a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal

Monsieur le Maire après avoir débuté la séance en interrogeant l'assemblée pour savoir s'ils avaient des questions par rapport au dernier compte rendu, personne n'ayant soulevé de remarque, le compte rendu précédent est adopté à l'unanimité.

- Monsieur le Maire ouvre la séance par le rappel du projet de réaliser sur la Commune l'acquisition des parcelles du bas du Bourg BT118-BT120-BT121 porter par l'EPF Auvergne. A cet effet, il est donc proposé au Conseil Municipal de solliciter pour ce projet un portage par l'EPF Auvergne qui sera ainsi chargé de procéder aux négociations, d'acquérir, de gérer transitoirement et de rétrocéder les biens correspondants à la commune d'Anglards-de-Salers ou toute personne publique désigné par elle. Ces acquisitions seront réalisées sur la base d'une évaluation de la valeur vénale de ces immeubles réalisée par le service du Domaine ou à défaut par l'Observatoire foncier de l'EPF Auvergne.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de confier le portage des parcelles BT118-BT120-BT121 à l'EPF Auvergne, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de portage correspondante et tout document s'y rapportant, autorise Monsieur le Maire à signer la convention de gardiennage afférente à cette affaire dès l'acquisition des biens.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire communique (suite aux décisions que s'apprêtent à prendre l'Assemblée Nationale concernant l'objectif de réduction du rythme de l'artificialisation des sols à travers le vote d'une loi visant à faciliter la mise en œuvre des objectifs de « zéro artificialisation nette » au cœur des territoires) la motion prise par l'AMRF qui pour soutenir cette dernière demande de prendre deux délibérations la première portant approbation de cette motion « Zéro Artificialisation Nette » et la seconde portant sur la demande solennelle d'un plan Marshall » pour la rénovation du bâti ancien dans les communes rurales.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire informe de la demande de subvention de voyage scolaire en Espagne organisé par le lycée Marmontel de Mauriac du 23 au 29 avril pour aider les familles.

ADOpte A L'UNANIMITE

- Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de mettre en vente au Château de la Trémolière les articles suivants :

- Sac : 15.00 €
- Tablier : 17.00 €
- Parapluie : 18.00 €

ADOpte A L'UNANIMITE

Il a également été évoqué :

- La réfection du Tennis
- L'organisation de la cérémonie de départ pour Maryline
- Un spectacle au Château de la Trémolière « Goutons Voir »
- Le nettoyage des cimetières et plus particulièrement celui du bourg, pour lequel il propose une réflexion sur le changement du sol (en dur et sur les côtés herbés)
- L'église d'Espinassoles (remettre tuiles et gouttières, contacter M. Jérôme Juillard)

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et lève la séance à 22h30